



Yvelines • Hauts-de-Seine



COLLOQUE

ADAPTER LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUX RÉALITÉS SCIENTIFIQUES ET SOCIALES DE NOTRE ÉPOQUE

Dossier de presse

14 octobre 2020

Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine
Amélie CHABUET
tél. : 01 47 29 35 78
courriel : achabuet@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
Amélie BAILLEAU
tél. : 01 39 07 78 41
courriel : abailleau@yvelines.fr
www.yvelines.fr

SOMMAIRE

> LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE

> LES PROJETS COMMUNS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE

- 1. Créer un institut du psycho traumatisme de l'enfant**
- 2. Investir massivement en faveur du soutien scolaire et des découvertes culturelles et sportives des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance**
- 3. S'assurer de la qualité et de la sécurité des établissements qui accueillent et accompagnent les jeunes**
- 4. Préparer les jeunes majeurs à l'autonomie**

> ANNEXE : Programme du colloque

LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE

En 2020, plus de 370 M€ ont été consacrés à la protection de l'enfance par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines (205 M€ par les Hauts-de-Seine, et 165 M€ par les Yvelines). Aujourd'hui, les deux institutions le concèdent : la politique menée en matière de protection de l'enfance est coûteuse et inefficace. La responsabilité des deux institutions doit aller au-delà de la seule mise à l'abri.

Le profil des enfants placés a évolué : il ne s'agit plus d'enfants sans famille, mais de jeunes aux familles dysfonctionnelles.

Aussi, ensemble, les deux collectivités tiennent à recentrer leurs interventions autour des besoins fondamentaux de ces enfants qui leur sont confiés. Les envoyer simplement à l'école ne suffit plus, mais prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et proposer un véritable accompagnement afin de rétablir un peu d'équité sont des solutions. C'est pourquoi, la préparation anticipée de ces jeunes à l'âge adulte doit être une préoccupation centrale. La possibilité d'un parcours d'insertion, d'un logement pour les jeunes majeurs, préparera les conditions d'une vie d'adulte autonome.

Aujourd'hui, la protection de l'enfance n'est plus du ressort unique de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle doit fédérer les acteurs du social et du sanitaire et mobiliser l'ensemble des ressources en matière de santé, d'éducation, d'insertion et d'accès au logement pour chacun des jeunes.

« Ce projet, nous allons y consacrer des moyens considérables ; j'évoque souvent le chiffre de 100 millions sur 10 ans pour situer notre niveau d'ambition. Nous voulons qu'il suscite l'intérêt et l'envie ; nous voulons qu'il soit imité et copié. Cet argent est un investissement : nous le récupérerons, j'en suis certain, en quelques années, en réduisant par la guérison du traumatisme le nombre et la durée des placements ; la société le récupérerera si nous savons emmener à l'âge de femme ou d'homme des jeunes gens plus à même de vivre une existence autonome et de réussir leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. »

Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines

« La protection de l'enfance aborde des problématiques que la société, dans son ensemble, méconnaît ou ne veut pas voir. Nos Départements placent l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toutes leurs décisions, c'est là toute la spécificité de notre mission. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des besoins de l'enfant, à chaque étape de son parcours, en y apportant une réponse globale et adaptée. Mais avant tout, notre politique de protection de l'enfance privilégie la prévention. Nos Départements continueront d'agir pour améliorer la situation des jeunes qui nous sont confiés, avec force et responsabilité. »

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

- **Plus de 10 300 enfants et jeunes majeurs sont suivis par les services de protection de l'enfance** dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines (4 574 enfants des Yvelines au 31 décembre 2019 / 5 677 dans les Hauts-de-Seine).
- **Sur le volet prévention, des actions de dépistage des troubles et fragilités de l'enfance** ont été lancées auprès de l'ensemble des écoles maternelles, en lien avec l'Education nationale, dans le cadre de la réalisation des bilans de santé des 3/4 ans, par les professionnels de protection maternelle et infantile.
- **Près de 6 000 (3 268 dans les Hauts-de-Seine, 2 437 dans les Yvelines au 30/06/2020) (sur les 10 300) sont placés en établissement, famille d'accueil ou accueil collectif. Les 4 500 autres sont protégés au sein de leur domicile.**

- **Plus de 1 800 mineurs non-accompagnés ont été pris en charge** par les deux départements au 31 décembre 2019 (500 dans les Yvelines / 1 300 environ dans les Hauts-de-Seine). Cette part est en augmentation constante.
- **Près de 1 300 contrats jeunes majeurs** élaborés sur les deux départements permettant d'accompagner les jeunes au-delà de leur majorité (960 contrats jeunes majeurs dans les Hauts-de-Seine, et 251 dans les Yvelines au 31 décembre 2019).
- **Plus de 500 professionnels** (300 professionnels dans les Hauts-de-Seine et 213 professionnels au sein des Pôles Enfance Jeunesse dans les Yvelines), ainsi que **564 accueillants familiaux** (360 dans les Hauts-de-Seine et 204 accueillants familiaux salariés du Département des Yvelines), accompagnent au quotidien les jeunes qui leur sont confiés.

LES PROJETS COMMUNS EN FAVEUR DE LA PREVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE

1. CRÉER UN INSTITUT DU PSYCHOTRAUMATISME DE L'ENFANT

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, en partenariat avec le Centre Hospitalier de Versailles, ont créé un groupement d'intérêt public en vue de mieux organiser la prise en charge du psychotraumatisme chez l'enfant avec, à terme, la création d'un institut dédié. Ce projet porte l'ambition de devenir un lieu de référence et de ressources sur le psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, aux plans interdépartemental et national. Assurant les missions de prévention et de protection de l'enfance sur leurs territoires, notamment par le biais de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les deux Départements développent une politique volontariste pour une prise en charge adaptée et complète des mineurs qui leur sont confiés.

En appuyant le caractère stratégique et prioritaire de la prise en charge psychologique et médicale dans le cadre des mesures de placement des enfants, l'institut permettra d'agir au-delà des missions de prise en charge socio-éducative, psychologique et matérielle confiées aux Départements.

Suite à une concertation avec divers acteurs du territoire appartenant à différentes disciplines (professionnels de l'ASE, pédopsychiatres, psychologues, associations, experts...), les objectifs de l'institut sont :

- > d'assurer la pluridisciplinarité et la **coordination des prises en charge médicales, paramédicales, éducatives et sociales**,
- > de permettre un continuum dans le parcours de l'enfant victime de psychotraumatisme à travers la **détection, la prévention, l'évaluation, la prise en charge et le suivi** de son parcours et du projet global de prise en charge,
- > d'articuler une **offre courte de prise en charge** de psychotraumatisme, et la **coordination de parcours plus longs** avec les partenaires du territoire,
- > de **former, sensibiliser** les professionnels et les familles, ainsi que de **soutenir la recherche** sur le psychotraumatisme, et ce afin **d'enrichir les pratiques** de prise en charge au sein de l'institut, mais également au niveau des territoires interdépartementaux,
- > de **contribuer aux travaux de recherche** au niveau national.

En formant l'ensemble des acteurs amenés à suivre les mineurs à la détection, l'évaluation et la prise en charge, l'institut allègera les besoins d'interventions de pédopsychiatres, dont le secteur est déjà saturé du fait d'une carence de praticiens.

L'institut, qui disposera d'une implantation physique dans des locaux du Département des Yvelines, à Versailles, opérera en lien avec le réseau de structures existantes réparties sur le territoire interdépartemental.

Dans cette perspective, le Groupement d'Intérêt Public travaille depuis septembre 2020 sur la mise en place de cet institut. Des représentants des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, du Centre hospitalier de Versailles, et de structures référentes dans le domaine du psychotraumatisme chez l'enfant constituent les membres du Groupement. Ils définissent les axes de formation, de recherche et de communication en vue de l'ouverture de l'institut et en sélectionneront les partenaires.

Le Groupement sera par ailleurs doté d'un Conseil scientifique et d'orientation composé de professionnels et représentants d'instances reconnues œuvrant dans le champ du psychotraumatisme, d'associations de parents d'enfants souffrant de psychotraumatisme, ou encore de personnalités et d'autorités qualifiées.

2. INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DU SOUTIEN SCOLAIRE ET DES DECOUVERTES CULTURELLES ET SPORTIVES DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Parce que le bien-être et l'insertion sociale des enfants confiés aux deux collectivités reposent également sur leur réussite éducative, les Yvelines et les Hauts-de-Seine investissent massivement en faveur du soutien scolaire des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance notamment au travers des actions suivantes :

- **La mise à disposition de 1200 tablettes numériques** dotées de logiciels pédagogiques ont été distribuées par l'opérateur public interdépartemental Seine-et-Yvelines Numérique auprès des assistants familiaux et établissements d'accueil pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité en accédant aux Environnements Numériques de Travail (ENT) de l'éducation Nationale et maintenir un lien avec leurs familles,
- **La création du dispositif des « vacances apprenantes »** qui a permis à 600 jeunes Yvelinois (issus des quartiers Politique de la Ville ou confiés à l'ASE) de bénéficier, durant l'été, de séjours pédagogiques afin de lutter contre les phénomènes de décrochage, aggravés pendant le confinement,
- **La mise en place d'un Plan été Jeunes**, qui a permis à 1 300 jeunes des Hauts-de-Seine de participer à des activités culturelles, sportives et de découvertes en lien avec l'ensemble des politiques départementales dans une vision inclusive,
- **Le soutien des assistants familiaux** dans leur rôle d'aide aux devoirs. Le Département des Yvelines ambitionne de former les assistantes familiales à l'accompagnement pédagogique via des outils numériques,
- **L'engagement en faveur de l'internat** pour aller plus loin dans l'appui à la réussite scolaire et donner leur chance au plus grand nombre de jeunes. En 2021, le Département des Yvelines consacrera 600 000 euros au financement de places réservées pour les jeunes empêchés dans leurs apprentissages.

3. S'ASSURER DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS QUI ACCUEILLEN ET ACCOMPAGNENT LES JEUNES

Assurer la qualité de la prise en charge des enfants confiés implique également de procéder à des contrôles rigoureux des lieux d'accueil et d'accompagnement.

Pour ce faire, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine constituent une **cellule interdépartementale d'inspection en charge de veiller à la sécurité des enfants dans chacun des établissements habilités.**

Dès 2021, un plan de contrôle pluriannuel permettra par conséquent de réaliser des inspections systématiques dans les 105 établissements concernés des Yvelines et des Hauts de Seine.

4. PRÉPARER LES JEUNES MAJEURS À L'AUTONOMIE

1 300 jeunes majeurs sont pris en charge chaque année dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

La préparation à la sortie du dispositif de protection de l'enfance se travaille tout au long du parcours du mineur. Cette exigence se traduira concrètement par l'élaboration d'un **plan personnalisé pour chaque jeune de 16 à 21 ans**, fixant les modalités de l'accompagnement et les engagements mutuels pour un accès au logement et à un emploi ou une formation.

Ces contrats jeunes majeurs sont des dispositifs facultatifs pour les Départements. Au niveau national, près de 20 900 jeunes âgés de 18 à 21 ans en bénéficient, généralement pour une durée allant de 3 mois à un an, soit une moyenne de 10 % des enfants confiés à l'ASE. **Dans les Hauts-de-Seine, la moyenne est de 16 %, elle est de 9 % dans les Yvelines.**

Pour atteindre cet objectif, les Départements ont engagé des partenariats ambitieux :

- **La réservation de logements dédiés, complétés d'un accompagnement social et d'un système de garanties :**
 - **Financement de places d'accueil et d'accompagnement des jeunes majeurs** sortants de l'ASE dans les Foyers Jeunes Travailleurs (pour 200 jeunes) et au sein de l'association Le Lien (44 places dédiées),
 - **Construction de 150 logements inclusifs** (3 M€) pour les jeunes sortants d'ASE et/ou repérés par les services de la prévention,
 - **Mise à disposition de 100 logement sociaux** sur trois ans grâce à la mobilisation des bailleurs sociaux et des réservataires, en articulation étroite avec la mission logement du département (0,51 M€/an),
 - **Orientation, à titre expérimental, portant 50 situations, d'ex-mineurs non accompagnés vers l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL),**
 - **Mise en place d'une garantie de paiement des loyers** (à hauteur de 0,03 M€/ an),
 - **Instauration d'un complément de ressources** pour les jeunes n'ayant pas accès à la garantie jeunes (pour 100 jeunes les plus en difficultés) à hauteur de 480 € maximum par jeune par mois,
 - **Extension du dispositif Fonds de solidarités logements**, notamment pour les jeunes occupant leur premier emploi et ayant besoin d'être soutenus pour le paiement de leur premier loyer ou l'équipement de leur logement.
- **La mobilisation de dispositifs existants et le développement de projets innovants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortants de l'ASE :**
 - **Lever les freins à l'insertion en partenariat avec l'agence d'insertion Activit'Y** : formations et coaching, actions sur les « savoir-être », solutions de modes de garde, formations professionnelles, accompagnement des jeunes décrocheurs avec l'École de la deuxième chance, immersions en entreprises,
 - **Mise en place de 6 référents de parcours jeune** chargés d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des sortants d'ASE,
 - **Création d'une bourse** permettant la réalisation de projets d'études supérieures ou de création d'entreprise.
- **L'accès facilité à la protection sociale** avec la mise à disposition automatique d'une complémentaire santé solidaire aux 18 ans du jeune.



ANNEXE

LE COLLOQUE

Organisé par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ce colloque permettra de partager les enjeux liés à la politique prévention et de protection de l'enfance, avec des experts du domaine, et de mettre en lumière les initiatives et projets portés par les deux collectivités pour y répondre.

> 9h30 : DISCOURS D'OUVERTURE

Par **Marie-Laure Godin**, Vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine en charge des Affaires sociales, solidarités et insertion, représentant **Georges Siffredi**, Président du Département des Hauts-de-Seine, et **Pierre Bédier**, Président du Département des Yvelines.

Signature de la convention du groupement d'intérêt public entre Pierre Bédier, Marie-Laure Godin représentant Georges Siffredi, et Pascal Bellon, Directeur Général du Centre Hospitalier de Versailles, en vue de mieux organiser la prise en charge du psychotraumatisme chez l'enfant avec, à terme, la création d'un institut dédié.

> 10h : AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DES BESOINS DES ENFANTS / JEUNES PROTÉGÉS

Le psycho-traumatisme chez l'enfant (60 min)

- **Enjeux cliniques** : Dr Eric GHOZLAN - *Directeur de l'OSE (Œuvre de secours aux enfants)*, expert en psycho-traumatisme
- **Actions menées par le CHU de Nice** : Dr Florence ASKENAZY - *Pédopsychiatre, PU-PH, responsable du Centre du psycho traumatisme de Nice*
- **Présentation de projets et dispositifs internationaux** : Martin DEBBANE - *Professeur associé à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève et au University College de Londres*, Mireille CYR - *Ph-D en psychologie, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, Directrice du Centre interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles*

Le projet interdépartemental d'institut du psycho-traumatisme de l'enfant (45 min)

- **Genèse du projet** : Armelle BASSOT - *Directrice du projet*
- **Ambitions, missions, articulations** : Anne CHOLET - *Copilote du projet*
- **Présentation du projet de prise en charge** : Dr BEN KEMOUN - *Psychiatre, copilote du projet*
- **Présentation de la mission de formation et d'information** : Dr DE GUILLENCHMIDT - *Psychiatre, praticien au Centre hospitalier spécialisé Théophile Roussel*
- **Présentation de la mission de recherche de l'institut et liens avec les partenaires** : Pr SPERANZA - *Pédopsychiatre, PU-PH, service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CH de Versailles, copilote du projet*

> 11 h 45 : LA MISE EN PERSPECTIVE DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

- **Contexte et résultats de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant (sécurité, attachement, estime de soi ...) / Enjeu d'intervention précoce pour le développement de l'enfant / L'appropriation par les professionnels :** Nadège SEVERAC - *Sociologue, chercheuse associée au Centre de Recherche sur les Liens Sociaux (Université Paris Descartes)*
- **Présentation du programme Pingouin de Boscoville : introduction sur le modèle ARC ainsi que la cible, et présentation des stratégies la mise en oeuvre :** Frederick MARTIN - *Agent de développement | Boscoville*, Delphine COLLIN-VEZINA - *Chercheuse associée à l'association Boscoville et directrice du consortium canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents*

> 14 h : IDENTIFIER LES LEVIERS DE L'AUTONOMIE FUTURE DES ENFANTS / JEUNES PROTÉGÉS

La transition des jeunes protégés vers l'âge adulte (75 min)

- **Rôle des associations de pairs - Etude comparée France/ Québec sur les jeunes sortants du système de protection de l'enfance :** Isabelle LACROIX - *Chercheuse associée INJEP, CREVAJ-ENAP/ Printemps-UVSQ/Paris-Saclay*
- **Rôle de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine dans l'accompagnement à la transition :** Dr ALECIAN - *Médecin coordonnateur de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine*
- **Un projet éducatif alternatif aux côtés de collégiens en difficulté d'apprentissage/au sein de leur établissement scolaire :** Jérôme SALTET - *Fondateur de la société Playback, est connu pour « les incollables », « mon quotidien » et son engagement pour les questions d'éducation. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages comme « changer le collègue, c'est possible ». Il anime le comité de pilotage du collège innovant de Mantes-la-Jolie qui ouvrira ses portes en septembre 2021.*

La participation institutionnelle des usagers en protection de l'enfance (90 min)

- **Démarche, outils et modes d'action :** Julie CHAPEAU - *Consultante chargée de recherche, Doctorante CIFRE, conseillère scientifique auprès de la DGA enfance, famille, jeunesse dans le département du Nord. Travaux de recherche sur la participation institutionnelle en protection de l'enfance, l'accompagnement à pérennisation des sorties de placement*
- **Témoignages sur la sortie des jeunes majeurs et initiatives d'espace de participation :** Léo MATHEY - *Responsable de la Plateforme 1 (association du Groupe SOS)*
- **Illustration sur l'implication des jeunes et de leur famille tout au long du parcours :** Gilles DE WAVRECHIN - *Apprentis d'Auteuil* et Christine BAUDERE - *Le lien*



Yvelines • Hauts-de-Seine

